



Cerema

Centre d'études et d'expertise sur les risques,
l'environnement, la mobilité et l'aménagement

Journée d'étude et d'échanges **La réversibilité de l'urbanisme**

L'urbanisme réversible au service des espaces terre - mer



1- La condition littorale, l'invention d'un modèle

2- Des stratégies d'adaptation, vers un changement de paradigme

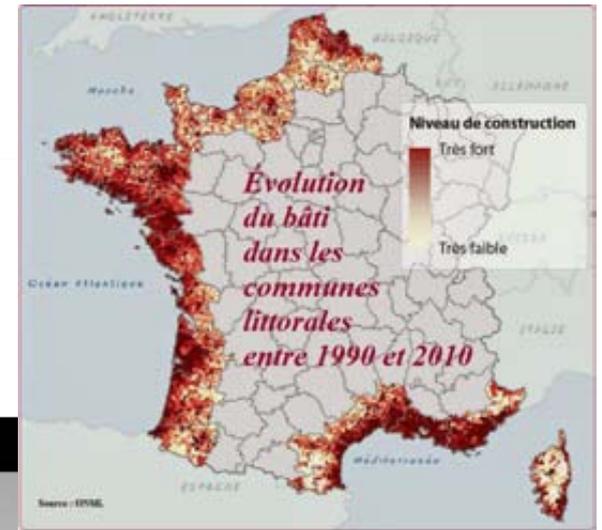
3- L'espace littoral, une interface dynamique impliquant un urbanisme adapté

1. LA CONDITION LITTORALE, L'INVENTION D'UN MODÈLE

Un territoire rare, riche, mais fragile
car convoité, sous pression anthropique
et soumis aux processus climatiques intenses...

Un territoire exemplaire, une des dynamiques les plus fortes





PALAVAS-LES-FLOTS - 43°31'42" N 3°55'58" E - 1953-2015 - Solesse-Gabbardo



Palavas-les-flots@Mission nationale photographique sur le trait de côte 2016

L'histoire d'une conquête le front de mer, un paradigme de l'occupation littorale



Carte IGN/ Etat major 1860 - 2010

France métr...



Echelle 1 : 34.122 0 500 m



A wide, sandy beach with several sets of tire tracks curving across it. In the background, a coastal city skyline is visible across the water. The sky is clear and blue. The text "...Une métaphore de l'ère anthropocène" is overlaid on the lower left of the image.

...Une métaphore de l'ère anthropocène

La Baule @ Terra



Ortho littorale V2

29/08/2011

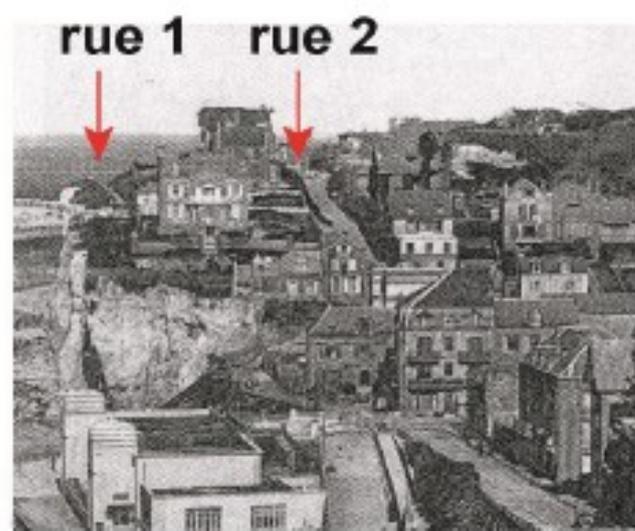
Un territoire soumis à des phénomènes naturels intenses
Comme les mouvements hydrosédimentaires
À l'origine de la mobilité du trait de côte
Impliquant un recul du trait de côte



Un exemple...
Sur les côtes meubles

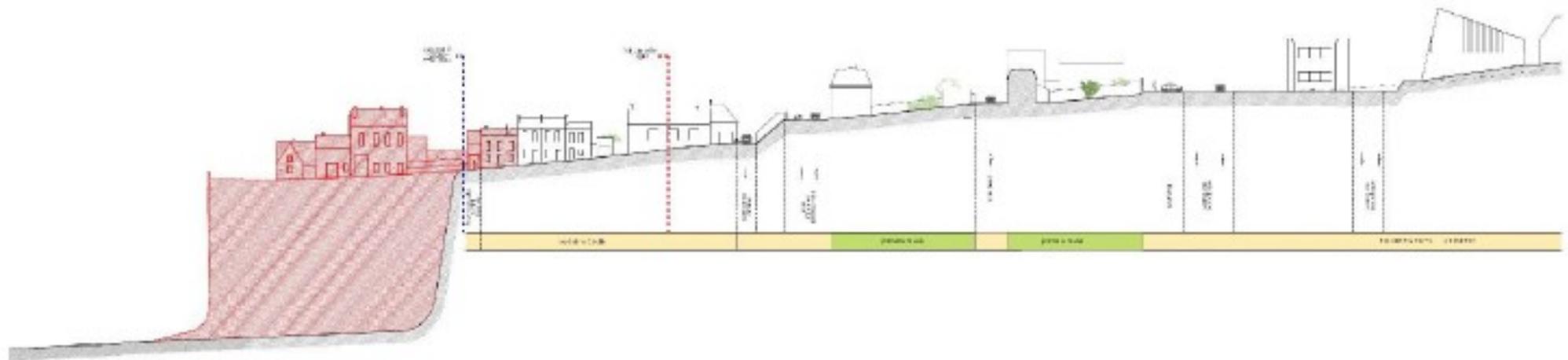


L'immeuble du Signal à Soulac construit dans les années 60 @ Terra



▲ Ault : évolution de la falaise entre 1902 et 2008 © S. Costa

▼ Ault : la ligne de côte à l'horizon 2100 – Mission d'appui aux porteurs de projets © J.M. Bicaht / Atelier JAM



Autre phénomènes naturels liés à la mer
Submersions et inondations



La Faute-sur-Mer (Vendée) après Xynthia 2010 @Le Moniteur

La préconisation actuelle : **la lutte contre la mer**
Ouvrages défensifs de toute nature
Coûteux, non pérennes, barrière écologique, aggravant...



Besoin de protection contre la mer

Loi du 15 septembre 1807, article 33

La protection des biens est d'abord une responsabilité des riverains qui peuvent se réunir en association syndicale quand la zone à protéger nécessite une action collective.

La protection des biens n'est pas une obligation de l'État, ni des collectivités locales. La loi MAPTAM (27 janvier 2014) laisse le choix avec la création de la Compétence GEMAPI.

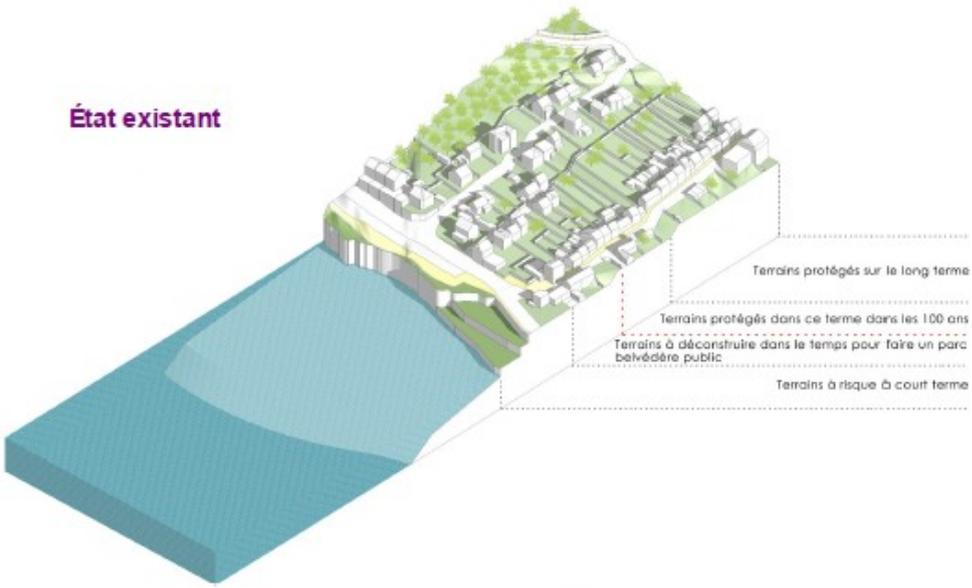
Polder de Cayeux - baie de Somme@Terra

2. DES STRATÉGIES D'ADAPTATION Vers un changement de paradigme

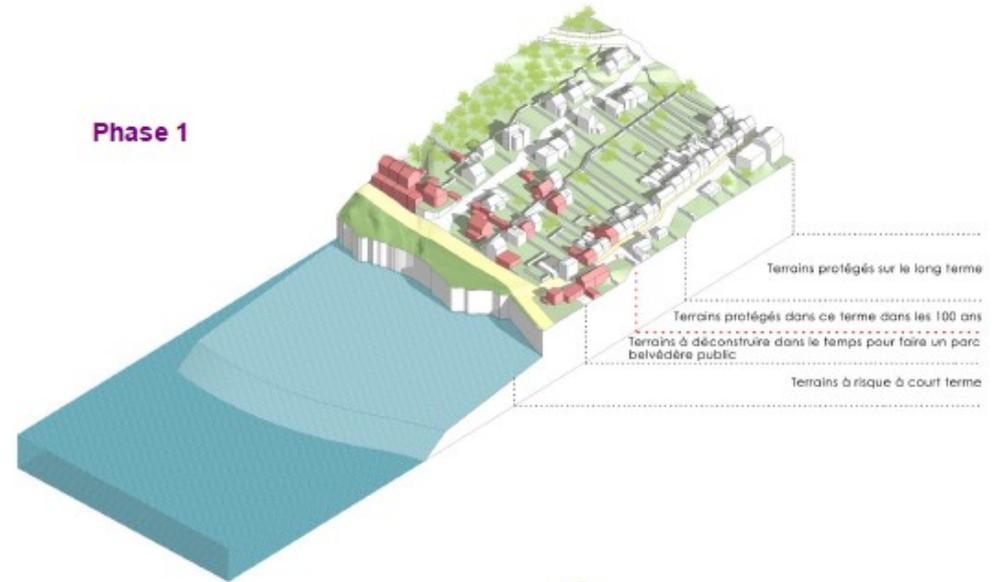


Ault - La reconquête du haut de falaise : « le jardin belvédère »

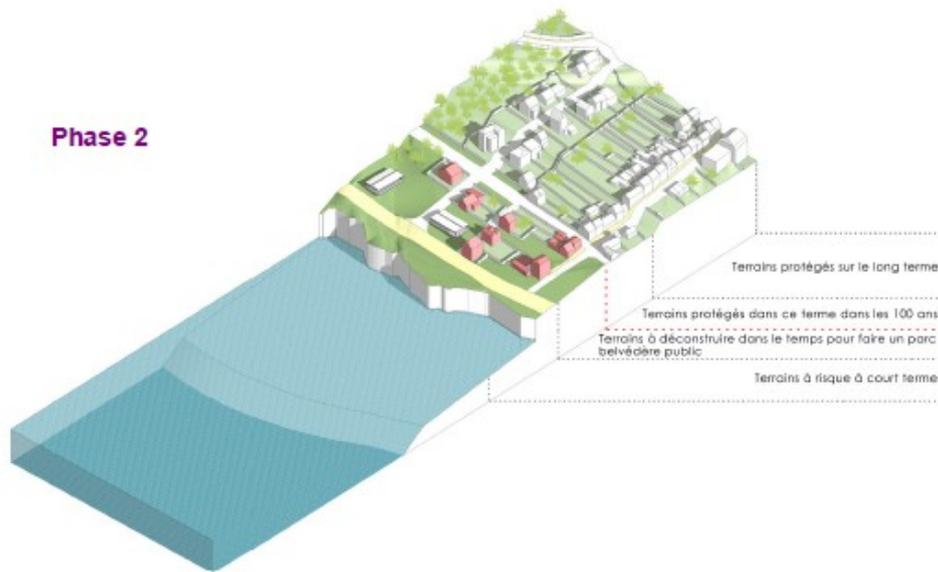
État existant



Phase 1

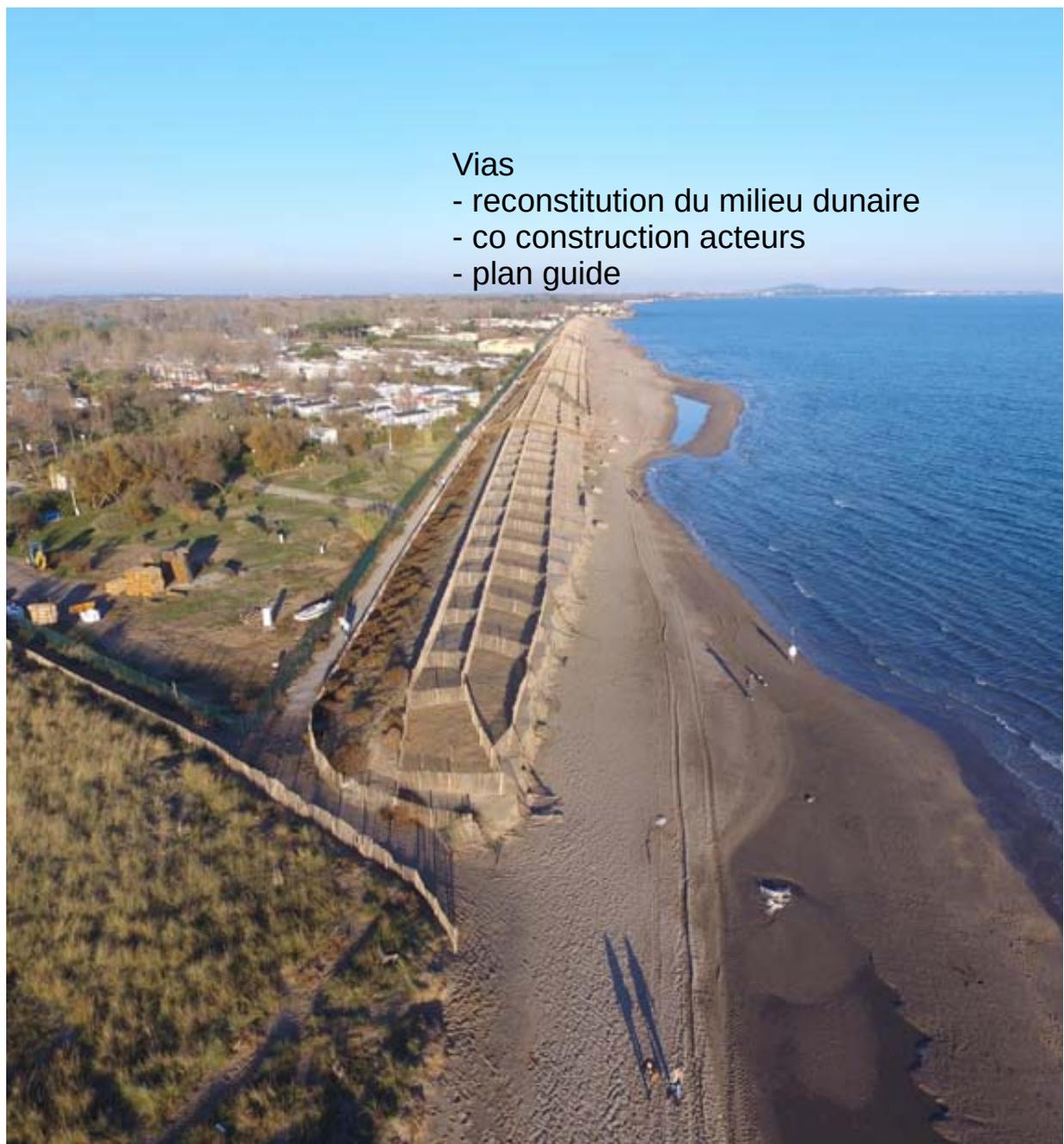


Phase 2



Phase 3 – Horizon 2100





Vias

- reconstitution du milieu dunaire
- co construction acteurs
- plan guide

...des stratégies territoriales globales sur des phasages croisés, mettant en place des outils pour l'émergence d'un nouvel écosystème littoral partagé

L'exemple des études du DSA de l'ENSA de Marne la Vallée



Habiter à Cabourg
Du risque aux marais



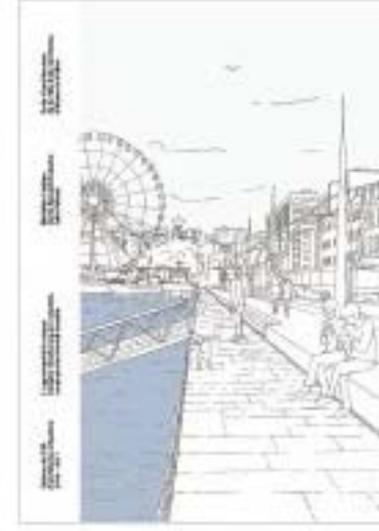
Adapter le littoral du Prêcheur
au défi du
changement climatique



**Préparer le littoral à la
montée des eaux**
Dolus d'Oléron comme
laboratoire d'un
aménagement résilient



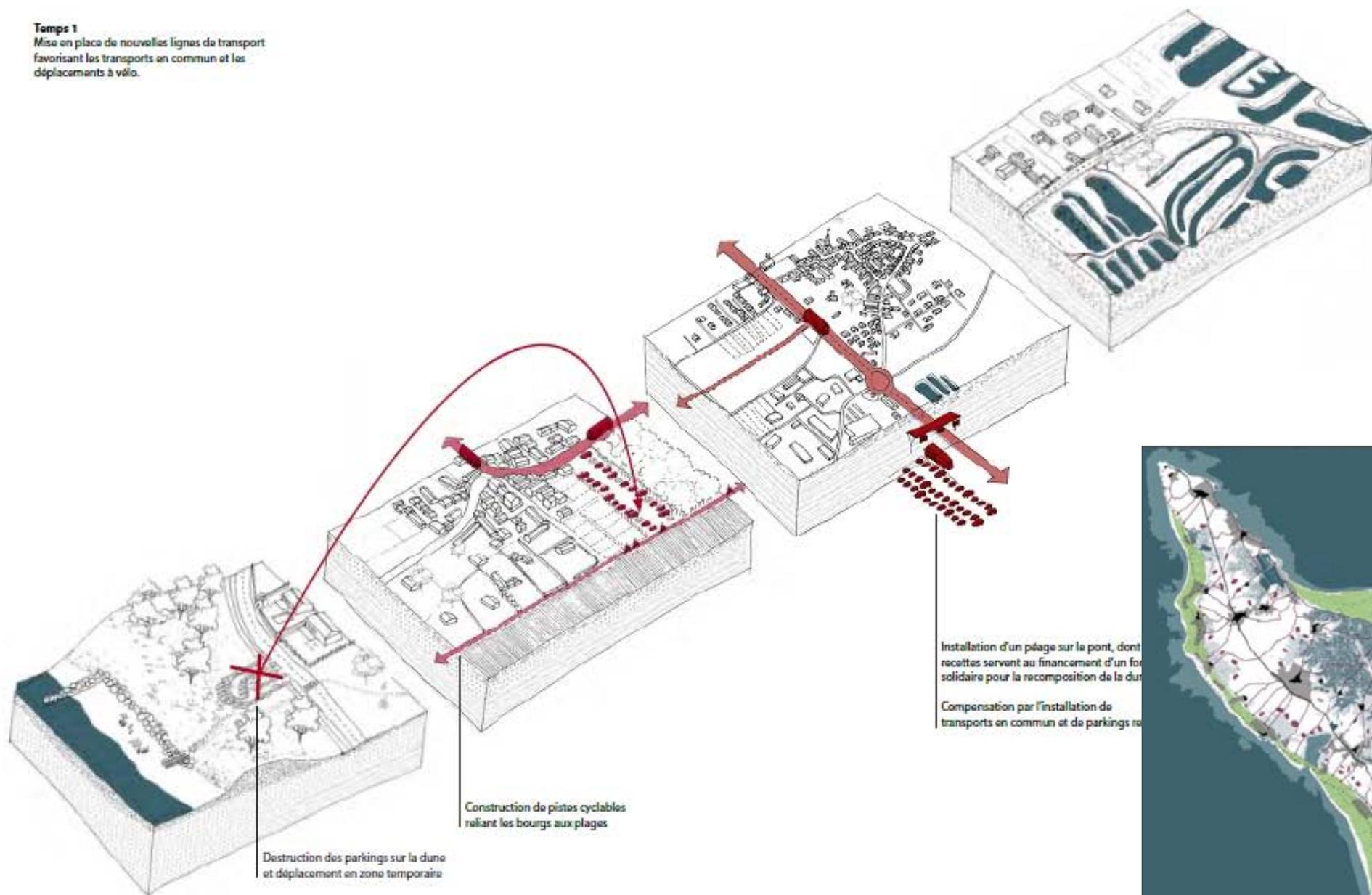
De la Caravelle au bourg,
refonder l'écosystème
littoral trinitéen



L'opportunité du risque
Adapter Cherbourg-
en-Cotentin, un projet
territorial durable

Temps 1

Mise en place de nouvelles lignes de transport favorisant les transports en commun et les déplacements à vélo.



Destruction des parkings sur la dune et déplacement en zone temporaire

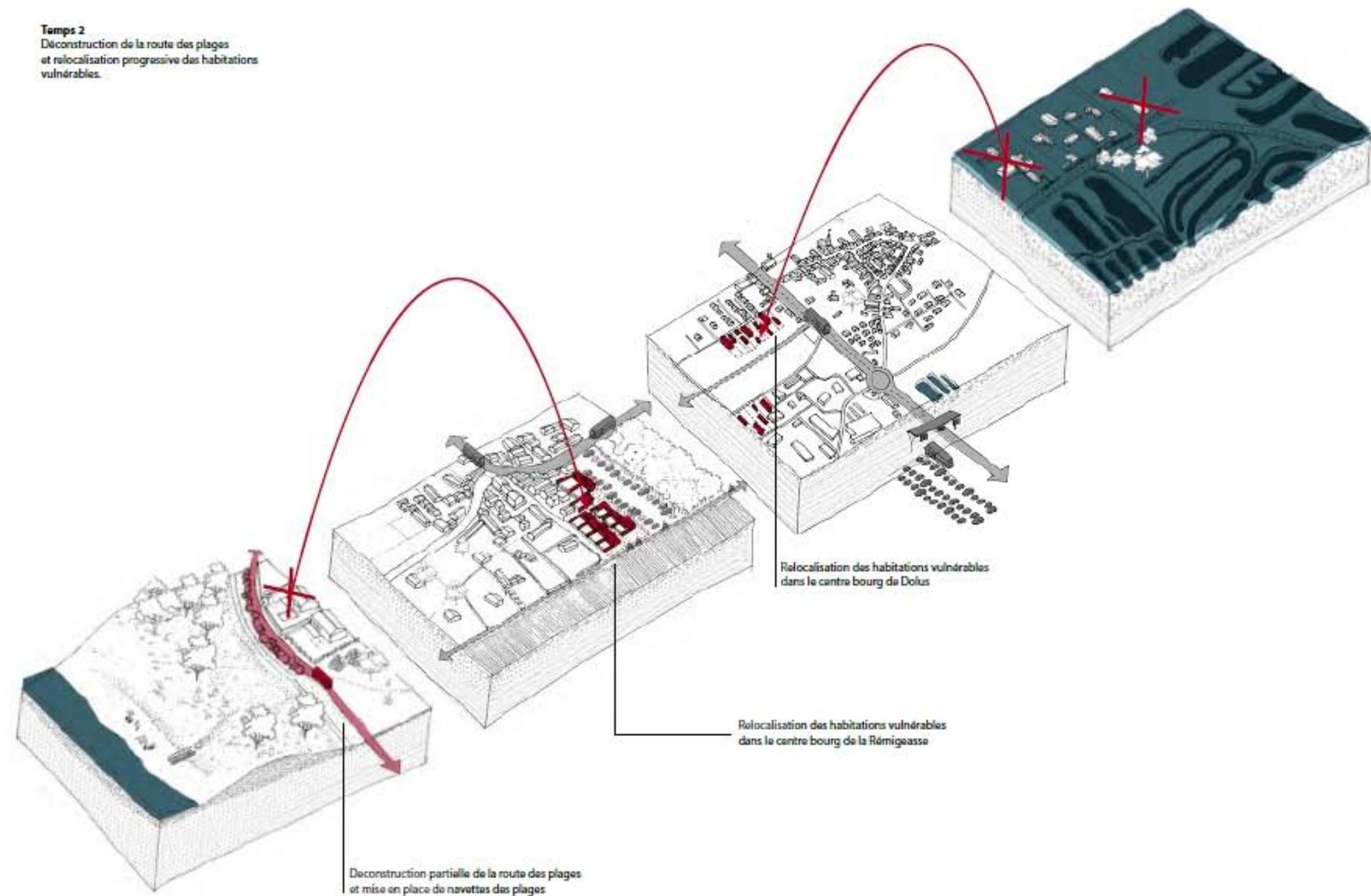
Construction de pistes cyclables reliant les bourgs aux plages

Installation d'un péage sur le pont, dont recettes servent au financement d'un for... solidaire pour la recomposition de la dur...

Compensation par l'installation de transports en commun et de parkings re...

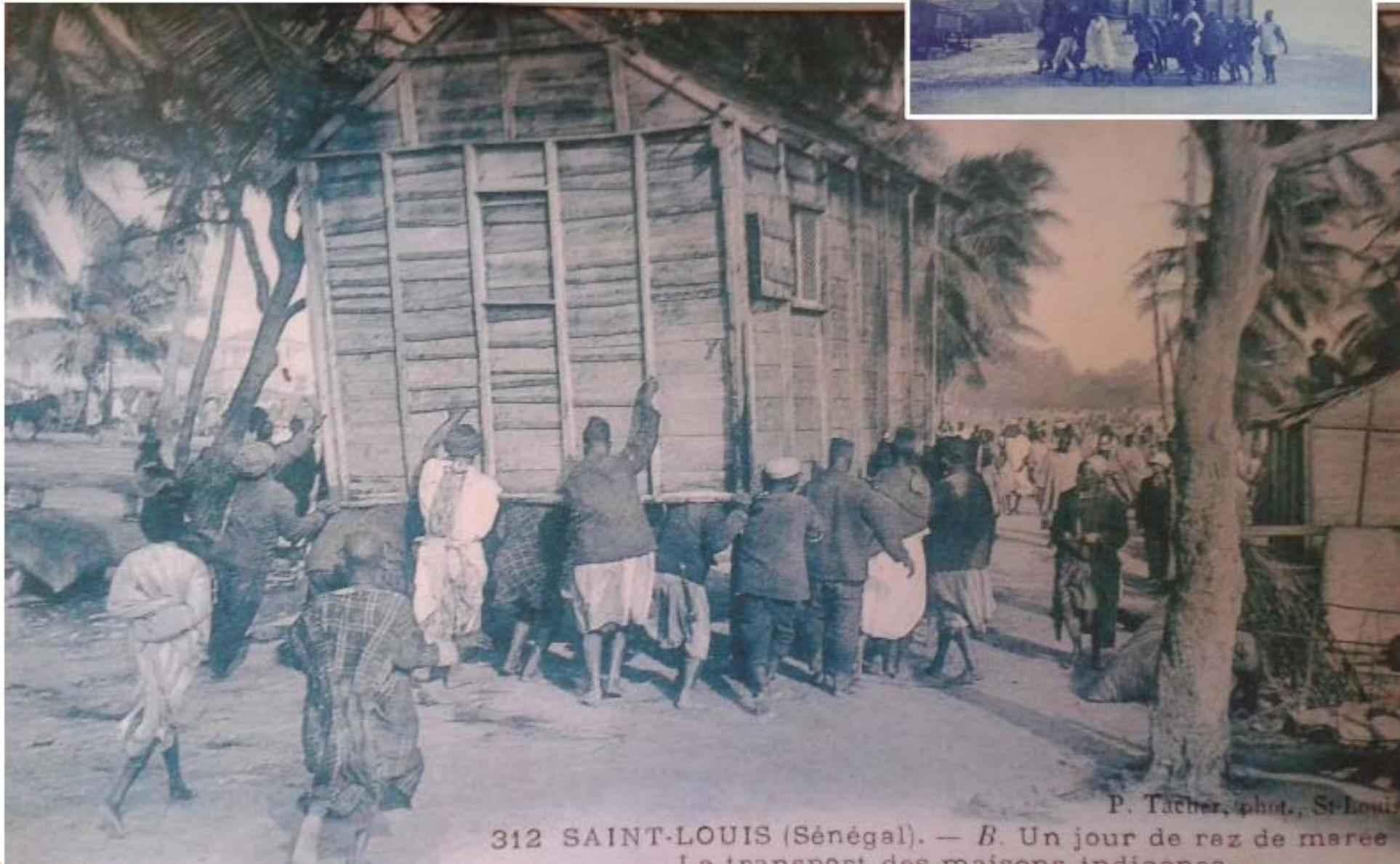


Temps 2
Déconstruction de la route des plages
et relocalisation progressive des habitations
vulnérables.



3. L'ESPACE LITTORAL

Une interface dynamique
impliquant un urbanisme adapté



P. Tacher, phot., St-Louis
312 SAINT-LOUIS (Sénégal). — B. Un jour de raz de marée
Le transport des maisons indiennes

Deux niveaux de réflexion :

- Ponctuellement et progressivement, la nécessité d'un retrait littoral des enjeux existants (au sens des risques), associé à une nécessaire recomposition des territoires littoraux.
- Mais aussi, la nécessité de répondre aujourd'hui à l'évolution des usages à l'interface terre-mer > il n'est pas envisageable de ne rien pouvoir faire en "attendant que la mer monte" !

Quest-ce qui se joue du point de vue des thématiques retenues pour la réversibilité de l'urbanisme ?

Transition / paysage

Un changement de paradigme, un changement de culture > accepter que la nature soit plus forte > s'adapter

Droit

Passer de la propriété à l'usage, pour une période

La participation / la concertation

Le changement de culture, de paradigme ne peut pas s'envisager sans les usagers, les habitants, au-delà des mandats politiques.

Le modèle économique

L'usage limité dans le temps sur un foncier dont on n'est pas nécessairement propriétaire et avec la nécessité de le rendre dans son état initial impose de changer de modèle économique.

Nécessité également de trouver un (des) modèle(s) économique(s) adapté(s) pour le retrait d'enjeux.



Les formes architecturales et urbaines

Tout est à inventer : pour quels usages de l'interface terre-mer ? Pour quels paysages du littoral ? Avec quels matériaux (durables !) ? Pour quelles temporalités ?

La qualité des sols

Les fonctionnalités écologiques de l'interface terre-mer sont essentielles pour les ressources (biodiv marine et terrestre), pour la "défence douce" contre la mer, pour les paysages.... Quels usages avec quelles réversibilités sont compatibles avec ces fonctionnalités ?

Merci de votre attention

